

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

instruction contesté
 par défaut non contesté

COUR SUPÉRIEURE

COUR DU QUÉBEC

Chambre civile familiale

DE FRANCESCO, LOUIS (Présent en visioconférence) _____ DEMANDE

CLUB DE GOLF LE MAÎTRE DE MONT-TREMBLANT _____ DÉFENSE
 (Absente)

Division Mérite Salle n° B1.07

DATE : 23 avril 2024

PRÉSENT : L'honorable Pierre Nollet, J.C.S. (JN0326)

RÉFÉRENCES

DÉBUT 9:06 h

FIN 12:03 h

DÉBUT ----- h

FIN ----- h

DEMANDE Me Jean-Yves Côté (Visio)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E) (Rochefort & Associés)

DÉFENSE Me Margaret Weltrowska et Me Benjamin
 PRÉSENT(E) ABSENT(E) Dionne (Visio)
(Dentons Canada LLP)

Me _____

(007) EN DÉLIBÉRÉ Me _____

NATURE DE LA CAUSE (007) Demande des défenderesses pour permission
de présenter une preuve appropriée et pour interroger
le requérant et Demande de modification de la
demande d'autorisation d'exercer une action collective

(et séquence) :

GREFFIER : France St-Laurent

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 9 :06

9 :07

9 :08

9 :08

9 :09

9 :10

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Identification de la cause et des avocats. (En visioconférence)

Le Tribunal s'adresse à Me Côté quant à sa demande de modification qui n'apparaît pas au plumitif.

Échanges entre le Tribunal à ce sujet.

Me Côté indique le nom de sa demande, soit une Demande de modification de la demande d'autorisation d'exercer une action collective (Art. 585 et 206 C.p.c.)

Le Tribunal demande aux avocats des défenderesses s'il y a un débat concernant la demande de modification de Me Côté.

Me Weltrowska indique au Tribunal qu'il n'y a pas de contestation quant à la demande de modification de Me Côté.

JUGEMENT quant à la demande de modification de la demande d'autorisation d'exercer une action collective du demandeur :

CONSIDÉRANT que les défenderesses ne s'opposent pas à la demande de modification du demandeur.

LE TRIBUNAL :

ACCEPTE la demande de modification.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-06-000014-227

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 9 :10

9 :10

9 :11

9 :12

9 :13

9 :19

9 :19

9 :20

9 :33

9 :33

9 :35

Page _____ de 9 :37

3 de 6

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Me Weltrowska indique au Tribunal que Me Dionne va couvrir la portion de la Déclaration assermentée de Dany Lacombe et elle terminera avec la Demande pour permission d'interroger le requérant, monsieur Louis De Francesco.

Remarques et question du Tribunal à Me Côté quant à la demande des défenderesses de ce jour.

Représentations et argumentation de Me Côté à ce sujet, qui fait référence aux pièces C-2 et C-3.

Remarques du Tribunal à Me Côté.

Représentations et plaidoirie de Me Dionne quant à la Déclaration sous serment de Dany Lacombe, pièce CL-01.

Le Tribunal demande à Me Dionne des précisions quant au titre de monsieur Dany Lacombe qui fait référence au paragraphe 4 de la Déclaration sous serment de Dany Lacombe.

Précisions de Me Dionne et Me Weltrowska.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Dionne.

Remarques et questions du Tribunal à Me Dionne.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Dionne.

Remarques du Tribunal à Me Dionne.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Dionne.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-06-000014-227

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 9 :51

9 :53

10 :07

10 :11

10 :13

10 :22

10 :26

10:28

10 :29

10 :30

10 :46

10 :46

10 :47

10 :51

Page _____ de 10h51

4 de 6

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Échanges entre le Tribunal et Me Dionne quant aux frais d'adhésion aux clubs de golf (Prestige, Platine et Or).

Suite des représentations et plaidoirie de Me Dionne.

Échanges entre le Tribunal et Me Dionne quant au paragraphe 63 de la Déclaration sous serment de Dany Lacombe, pièce CL-01, et frais d'adhésion.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Dionne.

Représentations et plaidoirie de Me Weltrowska quant au frais d'adhésion, pièce P-1, et à la Demande pour permission d'interroger le requérant.

Échanges entre le Tribunal et Me Weltrowska.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Weltrowska.

Remarque et questions du Tribunal à Me Weltrowska quant aux dommages.

Argumentation de Me Weltrowska à ce sujet.

Suspension de l'audition.

Reprise de l'audition.

Échanges entre le Tribunal et Me Côté quant au temps de ses représentations et plaidoirie.

Représentations et plaidoirie de Me Côté.

Remarques du Tribunal à Me Côté quant à sa poursuite.

Précisions de Me Côté à ce sujet.

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 10 :53

11 :02

11 :03

11 :04

11 :10

11 :12

11 :13

11 :21

11 :22

11 :22

11 :27

11 :28

11 :42

11 :43

11 :51

11 :56

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Suite des représentations et plaidoirie de Me Côté.

Question du Tribunal à Me Côté quant aux sommes payées par le requérant depuis 2011 qui ne seraient pas déposées comme pièce et remarques.

Argumentation de Me Côté à ce sujet qui fait référence à la pièce DL-12.

Échanges entre le Tribunal et Me Côté quant aux pièces qu'il conteste, soit DL-6 à DL-12.

Me Côté ne nous entend plus, il tente de nous rejoindre avec son téléphone.

Retour en ligne de Me Côté.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Côté.

Remarques du Tribunal à Me Côté.

Échanges entre le Tribunal et Me Côté.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Côté.

Remarques et questions du Tribunal à Me Côté.

Suite des représentations et plaidoirie de Me Côté.

Remarques et questions du Tribunal à Me Côté quant aux liens de droit.

Suite de la plaidoirie de Me Côté.

Réplique de Me Weltrowska.

Échanges entre le Tribunal et Me Weltrowska.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-06-000014-227

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 11 :56

12 :02

12 :02

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Échanges entre le Tribunal et les avocats afin de fixer une date d'audition en octobre ou novembre pour la Demande d'autorisation d'exercer une action collective.

Demande de précisions de Me Côté.

Échanges entre le Tribunal et les avocats.

Quant à la demande (007 Demande des défenderesses pour permission de présenter une preuve appropriée et pour interroger le requérant) :

Le dossier est mis en délibéré ce jour et en possession de l'honorable Pierre Nollet, J.C.S.

France St-Laurent, greffière-adjointe